

Cadre de référence de la Commission canadienne de l'expression démocratique

PRÉAMBULE

À une certaine époque, Internet était vu comme le plus grand vecteur de démocratisation depuis l'invention de l'imprimerie. Une place publique accessible à tous. Un moyen de communication qui renforcerait les collectivités, s'opposerait à la censure institutionnelle et donnerait une voix aux personnes marginalisées. Internet a effectivement conféré aux individus une liberté d'information et d'expression sans précédent. Mais il les a aussi exposés à un degré inédit de désinformation, de mésinformation et de haine. Les femmes et les minorités font particulièrement l'objet de harcèlement et d'intimidation sur cette nouvelle place publique numérique.

Cette nouvelle ère de connectivité a produit des dualités inattendues : un accroissement de la liberté, mais un affaiblissement du bien commun; des individus plus connectés, mais plus polarisés; et des citoyens qui peuvent ouvertement critiquer leurs gouvernants, mais un État qui a plus d'outils que jamais pour les surveiller. Cette ère a permis la croissance exponentielle d'entreprises numériques qui collectent une quantité massive de données personnelles sur nos allées et venues, nos achats et nos conversations. Les cloisons traditionnelles de la vie privée ont été percées et les cadres réglementaires sont devenus obsolètes.

Notre compréhension collective de ce nouvel ordre – ou désordre – de l'information oblige les individus, les gouvernements et les entités non étatiques à tout repenser, notamment leurs modèles d'affaires et leurs politiques publiques. La Commission canadienne de l'expression démocratique a été créée pour permettre un examen concerté et rigoureux de l'état de notre démocratie et des mesures qui pourraient la renforcer. La Commission, qui sera formée de six ou sept membres, s'appuiera sur des travaux de recherche originaux et des recherches déjà publiées, sur les avis de différents experts et sur les délibérations d'une Assemblée citoyenne pour établir ce qu'il faut faire pour prévenir les préjudices en ligne et favoriser le bien commun. La Commission formulera des réflexions et des recommandations politiques pour soutenir la démocratie et la cohésion sociale au Canada.

La Commission s'inspire en partie du Comité spécial sur la propagande haineuse au Canada, formé dans les années 1960 et présidé par le doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill, Maxwell Cohen. À une époque marquée par une recrudescence de la haine, ce Comité s'est penché sur la question, a délibéré et

a émis des recommandations. L'heure est maintenant venue de réexaminer ces questions à la lumière de l'ère numérique.

ÉNONCÉ DE MISSION

Étudier les défis publics causés par l'interposition de l'économie numérique sur les institutions, la culture et les pratiques démocratiques du Canada; explorer et détailler les tensions et les dualités qui découlent de ces défis; puis élaborer et proposer des scénarios et des recommandations politiques pour répondre à ces défis.

MANDAT

Au cours de la première année (mai 2020 à mars 2021), la Commission étudiera la désinformation et les discours haineux en ligne, leurs effets sur les communications, sur l'engagement et sur la participation politiques, et, le cas échéant, les mesures qui peuvent être adoptées pour les contrer. Les champs de recherche précis seront définis conjointement par les membres de la Commission, son directeur général et les partenaires du projet lors des deux premières réunions de la Commission. Trois documents de travail seront publiés pour soutenir et communiquer les travaux de recherche, qui porteront sur les aspects juridiques du discours haineux au Canada, l'infrastructure technologique et l'économie politique de la haine en ligne, et les impacts des préjudices en ligne sur la fiabilité de l'information.

AXES DE TRAVAIL COMPLÉMENTAIRES

Les travaux de la Commission s'appuieront sur les réflexions d'une Assemblée citoyenne. Celle-ci sera composée de 42 volontaires sélectionnés au hasard parmi 12 500 Canadiens et Canadiennes dont l'âge, le genre et la provenance refléteront la diversité démographique du pays. Au cours de deux fins de semaine, l'Assemblée délibérera en vue de répondre à un enjeu politique précis choisi par la Commission. Les délibérations de la Commission seront indépendantes de celles de l'Assemblée citoyenne.

La Commission pourra également s'appuyer sur un programme de recherche spécialisé. Ce programme comprendra des recherches sur la technologie et la démocratie, une cellule spéciale permettant de réaliser rapidement des recherches à la demande de la Commission et une plateforme numérique pour diffuser les recherches et en discuter.

Enfin, la Commission aura également la possibilité de consulter des étudiants, des experts et d'autres acteurs clés dans le cadre d'un programme de mobilisation qui sera élaboré avec le directeur général de la Commission canadienne de l'expression démocratique. Afin de minimiser les déplacements, nous tenterons dans la mesure du possible de faire coïncider ces engagements avec les réunions de la Commission. Cet axe de travail comprendra aussi une invitation à présenter des soumissions publiques via une plateforme numérique hébergée sur le site Web de la Commission.

VALEURS ET PRINCIPES DIRECTEURS

La Commission est un organe non élu qui cherche à faire progresser des propositions de politiques publiques en dehors du cadre législatif élu. Dans un sens, son objectif est de soustraire la résolution de questions publiques complexes aux contraintes du discours partisan et de la ligne de parti. La Commission ne cherche pas à remplacer, mais plutôt à compléter les délibérations des élus. Pour réussir, elle devra établir sa légitimité autrement que via un mandat élu. Au-delà de son engagement général envers l'intérêt public, la légitimité et l'influence de la Commission se fonderont sur la crédibilité de ses membres, la qualité de ses analyses et la pertinence de ses recommandations. Ses délibérations ne seront pas axées sur les intérêts personnels de ses participants, mais sur l'identification de besoins et d'objectifs publics et de solutions pratiques. Par ailleurs, la légitimité de la Commission se fondera sur les valeurs qui orienteront ses travaux et sa capacité à communiquer ses objectifs et ses conclusions au public.

Le fonctionnement de la Commission et des partenariats qui la soutiennent sera éclairé et guidé par les valeurs suivantes :

- La recherche de l'intérêt public
- L'indépendance, l'inclusion et la diversité de personnes et d'opinion
- La transparence et la reddition de comptes

COMPOSITION

Chaque Commission annuelle comprendra six ou sept commissaires, dont un président, des co-présidents ou aucun président (le cas échéant, le directeur général assumera la présidence). Tous les commissaires auront une voix égale dans les délibérations et les décisions. Les commissaires auront des champs d'expertise variés, mais complémentaires, ce qui permettra des contributions différentes et la probabilité de parvenir à un consensus. Certains membres auront possiblement une expérience concrète dans le domaine numérique, mais les compétences principales des commissaires seront leur engagement envers la transparence et le bien public, leur capacité à situer leurs décisions dans des contextes sociaux, économiques et politiques globaux, et leur bon jugement.

Les commissaires s'engagent à représenter les intérêts généraux de la Commission, à préserver la confidentialité des informations et à s'efforcer de trouver un terrain d'entente avec leurs homologues. Les opinions dissidentes sont bien sûr autorisées, mais pas privilégiées. Même si la Commission ne comptera que six ou sept membres, des efforts seront faits pour qu'elle représente la réalité démographique de la société canadienne.

Les commissaires seront nommés pour un mandat initial d'un an, d'avril 2020 à mars 2021. Si un commissaire n'est pas en mesure de terminer son mandat, le président, les co-présidents ou le directeur général, en collaboration avec le Forum des politiques publiques (FPP) et ses partenaires, auront l'option de laisser le poste vacant ou de nommer une personne appropriée pour terminer le mandat en question. Le Conseil consultatif du projet réexaminera la composition de la Commission sur une base annuelle et la renouvellera, selon les besoins. Le Conseil consultatif du projet est composé du président-directeur général du FPP, du directeur général de la Commission, du gestionnaire du projet et d'un représentant de chaque partenaire principal du FPP : MASS LBP et l'École de politiques publiques Max Bell de l'Université McGill.

L'adhésion est volontaire. Les commissaires s'engagent à travailler au moins 10 jours ouvrables par année pour la Commission, contre des honoraires annuels de 7 500 \$. Le secrétariat coordonnera les déplacements liés aux travaux de la Commission et couvrira leurs coûts.

RÔLE DE LA PRÉSIDENCE

Le rôle principal du président, des co-présidents ou du directeur général est de s'assurer que la Commission respecte son mandat et que les commissaires remplissent leur rôle. De plus, le président :

- assure l'écoute, la participation et le respect de tous les commissaires lors des travaux de la Commission;
- veille, dans la mesure raisonnable du possible, à ce que les commissaires arrivent à un consensus sur les questions où leurs points de vue divergent;
- établit l'ordre du jour des réunions, facilite les délibérations de la Commission et dirige les discussions de la Commission de manière générale, en consultation avec les commissaires et avec le soutien du directeur général;
- supervise la préparation du rapport annuel public de la Commission et s'assure qu'il est publié en temps voulu selon l'échéancier prévu;
- agit comme porte-parole de la Commission.

RÉUNIONS

Pour le moment, il est prévu que la Commission se réunisse quatre fois par année. Le lieu de ces réunions pourrait varier d'une année à l'autre, et des réunions virtuelles pourraient avoir lieu au cours de l'année. En collaboration avec son directeur général, la Commission devra définir un plan de travail pour guider ses délibérations et préparer son rapport annuel.

SECRÉTARIAT

Pour remplir son mandat annuel, la Commission sera épaulée par un secrétariat dirigé par un directeur général à temps partiel. Celui-ci devra programmer le processus de délibération sur les directives de la Commission et être le principal point de liaison entre la Commission et le secrétariat.

Le secrétariat sera basé au Forum des politiques publiques à Ottawa, et la recherche sera basée à l'École de politiques publiques Max Bell de l'Université McGill à Montréal. Le secrétariat comprendra

des gestionnaires de projet et de recherche, ainsi que du personnel de soutien en matière de logistique, de communication et de finances.

ANNÉES À VENIR

Le Forum des politiques publiques actualisera le cadre de référence de la Commission sur une base annuelle en consultant ses partenaires et les commissaires en poste. Dans les années à venir, les travaux de la Commission continueront de porter sur des questions relatives à l'état de la démocratie canadienne et à l'espace public numérique.